V5 RL + IB version définitive

ADRET MORVAN Le Carrouège 58140 Vauclaix contact@adretmorvan.org

Contribution à la Consultation publique PNFB 2016-2026

Ce plan priorise très clairement un objectif économique au détriment de la multifonctionnalité des forêts, en imposant une intensification des méthodes sylvicoles, et une industrialisation des espaces forestiers jugés sans enjeux particuliers.

Cette spécialisation qui ne dit pas son nom n'est pas acceptable : aucune forêt (ni aucun territoire) n'a de vocation à porter les enjeux de la filière économique.

Par ailleurs, malgré d'apparentes certitudes, la plupart sans fondement ni juridique, ni scientifique, ce plan ne pourra répondre en l'état à ses ambitions : mobiliser plus (très concrètement), avec plus de biodiversité (sans précisions), tellement les deux sont antinomiques.

Les orientations et critères de gestion détaillés dans ce plan, et inspirés par la filière intensive, rendent illusoires d'autres politiques publiques, notamment au regard de la préservation de la biodiversité, des sols, de la ressource et eau, et du carbone.

Nous sommes particulièrement inquiets de la réponse <u>irréversible</u> apportée à l'adaptation de la forêt au changement climatique, qui porte sur l'adaptation productive des essences de rendement, et non pas sur l'adaptabilité de la forêt aux pressions climatiques, par la préservation de ses équilibres biologiques.

1 – Une augmentation des prélèvements dont la pertinence reste à démontrer :

Bien qu'elles aient été affinées, les estimations de la ressource disponible restent purement théoriques pour plusieurs raisons :

- elles sont basées sur un recoupement de cartographies qui prennent très peu d'éléments en compte (par exemple, seulement deux qualités de sols), et surtout qui identifient les « zones sans enjeux spécifiques », qui devront supporter l'essentiel du plan, au mépris de la multifonctionnalité des forêts et de l'égalité des territoires,
- de nombreux paramètres aléatoires ne sont pas considérés, dont principalement les pressions qui vont s'exercer sur la santé des forêts, du fait des dérèglements climatiques, et du fait de l'intensification sylvicole prônée par ce plan,
- aucun fondement scientifique ne permet d'affirmer que la forêt est sous-exploitée : les estimations se réfèrent à un taux de prélèvement au regard de l'accroissement biologique annuel, sans que soit ne serait-ce qu'évoqué un taux de capitalisation optimum en forêt, propre à garantir les équilibres biologiques on sait que les forêts françaises présentent l'un des plus faibles taux européens de bois sur pied.

- et enfin, l'articulation sine qua non de ce plan est basée sur le choix délibéré d'intensifier les méthodes sylvicoles, pour augmenter la productivité des espaces forestiers dédiés (regroupement, standardisation, mécanisation, adaptation à la demande de l'industrie), sans identifier clairement des mesures de compensation environnementales ou sociales, ni définir des indicateurs de suivi de la biodiversité, des sols, de la qualité de l'eau etc, qui sont également des enjeux de politique publique.

2 - Une confusion manifeste entre productivisme et adaptation de la forêt au changement climatique :

Tout en reconnaissant les incertitudes liées au réchauffement climatique, et la prudence qui devrait inspirer nos décisions quant-à la forêt, le plan impose des mesures d'adaptation de la forêt issues des revendications de la filière intensive, et qui n'ont aucun fondement, ni juridique, ni scientifique.

A – Gestion durable et gestion dynamique : de graves incompatibilités

La définition de la gestion durable se réduit, dans ce plan, au reboisement et au renouvellement de la ressource. Les critères de gestion posés, qui caractérisent en réalité la gestion dynamique telle que définie par la filière intensive, sont en contradiction avec les principes de gestion durable, qui résultent des engagements internationaux signés par la France et repris dans le code forestier.

Code forestier art. L1 (définition de la gestion durable): « gestion et utilisation des forêts (...) d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique (...), leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales, pertinentes au niveau local, national, et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes ».

La sylviculture dynamique, telle que caractérisée dans ce plan, rendra la forêt plus fragile et moins fonctionnelle. Ainsi, nous demandons à ce que soient réévaluées les orientations suivantes :

- la transformation systématisée des forêts « sans enjeu », et la spécialisation des espaces forestiers,
- l'homogénéisation des essences et des âges, avec la sélection d'essences de rendement améliorées, en substitution aux synergies et équilibres naturels de la forêt,
- la conception extensive de la multifonctionnalité sur les différents peuplements d'une même échelle spatiale, aucun fondement scientifique ne permettant de considérer que les écosystèmes appauvris et simplifiés de ces divers peuplements formeraient un tout riche, équilibré... et fonctionnel.

B – Forêt et pressions climatiques, des inconséquences irréversibles

Malgré les grandes incertitudes liées aux pressions climatiques, la communauté scientifique s'accorde sur le fait que les écosystèmes seront déstabilisés et que plus ils auront de diversité, de richesse, et d'équilibre, plus ils seront dans la capacité d'auto-générer des solutions adaptatives.

En contradiction avec le plus élémentaire des principes de précaution, et sans aucun fondement scientifique, le plan avalise les demandes de la filière intensive, et impose deux principes de gestion dont les conséquences sont irréversibles :

- des révolutions très courtes, supposées limiter le risque climatique, qui en réalité détruisent les équilibres biologiques, et qui font l'impasse sur la maturité et la sénescence, éléments majeurs des écosystèmes forestiers,
- recomposer une (prétendue) forêt d'avenir, avec une sélection réduite d'essences de rendement améliorées et réadaptées en permanence : c'est un choix délibéré vers la substitution des interventions humaines au fonctionnements naturels des écosystèmes, et qui comprend de nombreux risques économiques et environnementaux, dont l'introgression n'est pas des moindres.

D'autres alternatives plus crédibles existent, et nous demandons aux rédacteurs de ce plan de les prendre en considération :

- préserver les équilibres biologiques dans leurs richesses et diversités, afin de conserver toutes les potentialités d'adaptabilité des écosystèmes, et pérenniser ainsi leurs fonctionnalités, y compris productives,
- introduire dans ce plan des mesures en faveur de l'adaptabilité de la forêt, et de gestion des dépérissements, et ne réserver la substitution qu'aux cas extrêmes et avérés de mortalité / de parasitisme.

3 – Des orientations purement économiques, en incohérence avec d'autres politiques publiques :

Avec un objectif de mobilisation ambitieux et non négociable, et des mesures d'industrialisation des espaces forestiers (regrouper, standardiser, mécaniser), ce plan oriente résolument la politique forestière française vers un modèle de production intensif, en contradiction manifeste avec d'autres politiques publiques, comme par exemple :

A – La préservation de la biodiversité :

La spécialisation des espaces, les révolutions raccourcies, la disparition du vieillissement (qui porte plus du quart de la biodiversité forestière, dont près de la moitié est en voie de disparition ou d'extinction), les substitutions massives d'essences, et la perte en diversité induite, auront des conséquences négatives sur la biodiversité.

Quelques soient les indicateurs de suivi, les aires protégées et autres îlots compensatoires que le plan voudra bien mettre en place, la généralisation de méthodes sylvicoles intensives, et la multiplication des pressions qu'elles génèrent sur les espaces forestiers, auront nécessairement un impact délétère, ne serait-ce que par la destruction des habitats, des équilibres, et des synergies.

Ainsi, ce plan entre en contradiction avec la politique publique de préservation de la biodiversité, et hypothèque des intérêts économiques de moyen terme, puisqu'on sait que la richesse de la biodiversité est aussi un facteur de productivité (santé de la forêt, qualité des sols, résilience...).

B – La préservation de la ressource en eau :

Enjeu majeur s'il en est un, la question de l'eau est très peu abordée dans ce plan, qui ne se pose pas la question de sa concordance avec les SDAGE, et qui systématise l'emploi préventif de phytosanitaires, en accompagnements des monocultures de production (page 19), plutôt que de rechercher des solutions de sylviculture, comme par exemple la diversification des essences, ou le maintien d'îlots de feuillus dans les plantations résineuses.

Plus largement, de nombreuses études scientifiques, analyses et recherches concordantes, qu'on ne peut feindre d'ignorer, établissent que les résineux, la monoculture, les révolutions courtes et la mécanisation, sont des facteurs qui détériorent la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

De fait, on a un peu de mal à comprendre comment la gestion dynamique des forêt et le modèle intensif préconisés par ce plan, peuvent être compatibles avec les politiques publiques de préservation de la ressource en eau.

C – La préservation des sols :

Plus que tout autre, le sol forestier, qui s'est construit sur des millénaires, est extrêmement fragilisé :

- par les déséquilibres d'une sylviculture inappropriée et non diversifiée,
- par la course à la mécanisation, qui entraîne à la fois des tassements irréversibles, et une artificialisation d'une partie non négligeable de la surface forestière (pistes et routes forestières, plate-formes, cloisonnements etc).

La vie organique, les synergies entre l'arbre et le sol, entre les arbres au travers du sol, sont des dimensions encore très peu connues, mais on sait précisément que les méthodes de gestion intensives, comme dans le modèle agricole, détruisent ces équilibres indispensables au cycle forestier.

Cette évolution vers des sols appauvris, compactés, imperméables, et au final stériles, ne peut être compatible avec la politique publique de préservation des sols.

D – Gestion intensive et carbone : il faut choisir.

Contrairement à ce qu'on voudrait nous faire croire, une gestion dynamique est en réalité contreproductive en terme de politique carbone, et plus généralement de lutte contre le réchauffement climatique.

Les forêts les plus efficaces pour capter et stocker le carbone sont les forêts anciennes, matures et feuillues, qui présentent entre autres un très bon équilibre biologique, et un stade vieillissant. Plus de la moitié du carbone forestier est stocké (et en partie recyclé) par le sol, à condition que ce sol ait une vie organique suffisante.

Une plantation, du fait de la pauvreté des ses sols, ne stocke principalement que le carbone contenu dans sa biomasse aérienne - réduite comparativement à la forêt, qui comprend également une végétation non productive (dont sous-bois arbustif et essences d'accompagnement). Ce stock est

relargué à chaque récolte, plus ou moins rapidement selon les usages du bois, qui sont par ailleurs de plus en plus courts (6 mois pour le bois énergie, 7 ans en moyenne pour les meubles de l'industrie en compressé ou aggloméré, 75 ans en moyenne pour une charpente en résineux).

On ne peut donc absolument pas comparer le bilan carbone d'une forêt équilibrée avec celui d'une plantation. Attribuer au peuplement géré de façon productiviste des fonctions de puits de carbone est un raccourci simpliste qui n'a aucun fondement scientifique.

De ce fait, la gestion dynamique des forêt ne peut pas s'inscrire dans une politique économique de bas-carbone.

2 – Sur les dispositions du plan

Nous reprenons ci-dessous les dispositions du plan qui nous ont paru le plus justifier des amendements, sans préjudice des remarques générales ci-dessus.

Disposition	Commentaire		
I – 1) page 12	Aucun fondement scientifique.		
« la mobilisation des forêts matures permet de limiter la vulnérabilité des peuplements (effet du changement climatique, risque sanitaire, risque tempête). La gestion des risques passe par le renouvellement de la forêt. »	 le stade mature est une des composantes majeures des écosystèmes forestiers, préférer une gestion des dépérissements (qui n'exclut pas un accompagnement avec l'introduction d'essences plus adaptées aux nouvelles conditions climatiques) 		
 I – 1) page 13 (premier §): « () en dynamisant l'absorption et la séquestration du dioxyde de carbone par les peuplements et les sols, par le choix d'essences et de sylvicultures adaptées () ». 	Les essences qui seraient le plus efficaces pour capter le carbone, ne le sont qu'intégrées dans un écosystème équilibré. Un puits de carbone résulte d'équilibres parfois millénaires, et ne se construit pas de toutes pièces. La seule solution est d'opter pour des méthodes de gestion respectueuses des équilibres forestiers.		
I – 4) page 15 / 2ème colonne : « La sylviculture doit donc progressivement évoluer pour fournir aux industries implantées en France les quantités et les qualités (diamètre entre autres) des essences que le marché demande dans des conditions économiques et environnementales performantes ».	Adapter la forêt à la demande de l'industrie ? Ce plan ne cache pas son ambition de transformer les forêts de feuillus en plantations résineuses adaptées aux marchés. Dans ce cas, on peut raisonnablement douter des « conditions environnementales performantes ».		

(suite) « Même s'il est bien difficile de prévoir les besoins des marchés dans 50 à 100 ans, il est toutefois important que le renouvellement des peuplements prenne en compte, dès à présent, certains éléments structurels d'évolution des marchés ».	On ne peut, dès à présent, présager des marchés dans 50 ou 100 ans. Il n'est donc pas raisonnable économiquement (et environnementalement) d'hypothéquer la ressource en feuillus et gros bois.
I – 4) suite, page 16, première colonne, premier § : « Cela passe entre autres par une reprise des investissements en plantations d'essences valorisées par les marchés (notamment de résineux et de peupliers), comme un élément structurant de la stratégie de la filière et comme un facteur clé de mobilisation des ressources	En d'autres termes : transformer les forêts sans enjeux particulier, et planter massivement les essences de rendement demandées par les marchés (sans études d'impact préalables). Les actions spécifiques en faveur de la biodiversité auront du mal à compenser, en espérant toutefois qu'elles soient précisées.
de petits bois feuillus. Ces plantations doivent être ciblées sur les stations adap- tées au plan sylvicole et les peuplements pauvres, en menant des actions spécifiques en faveur de la biodiversité et en assurant une communication démonstrative et éducative volontariste ».	
I − 4) page 16 (deuxième colonne, 2ème §) « Chaque PRFB devra s'imposer d'élaborer une stratégie et une feuille de route en matière de plantation, tout en analysant les coûts correspondants. Une attention particulière sera portée aux effets attendus dans le temps sur la biodiversité et le cycle de l'eau ».	Les « effets attendus dans le temps sur la biodiversité et le cycle de l'eau » des plantations sont déjà connus : chute de la biodiversité, impacts négatifs sur la ressource en eau et la qualité des milieux aquatiques. Inutile, donc, de s'imaginer qu'une « attention particulière » pourra inverser la tendance.
II – 1 - C – 1 page 22 (2ème colonne au milieu)	Mieux vaut préserver les équilibres, et ainsi toutes les fonctionnalités de la forêt.
« Le renouvellement de la forêt prenant en compte les changements climatiques sera réaffirmé dans les priorités des organismes de recherche et de développement. »	Renouveler, dans l'acceptation de ce plan, n'est rien d'autre qu'opérer une substitution massive d'essences, ce qui fragilisera encore plus la forêt.
 II − 1 − C − 2 page 23, première colonne, avant dernier § : « La R&D () sera développée sur les 	Ainsi, à la fois on souligne la nécessité de faire des recherches sur les bases génétiques qui seront « adaptées », et de les substituer intensivement aux bases « sauvages », et en même temps on se réduit

espèces à fort potentiel adaptées aux nouvelles conditions climatiques. Ces ressources seront ensuite multipliées dans des vergers à graines ».

aux « espèces à fort potentiel » (économique, s'entend).

Quel cahier des charges, quelles études d'impact (dont réduction du patrimoine génétique « sauvage » et introgressions), quelles précautions...?

L'introduction de variétés génétiquement améliorées en milieu ouvert demande plus d'études et de précautions.

II – 1 - C - 2 page 23, première colonne, dernier \S :

« L'appui de la R&D à l'amélioration des itinéraires techniques de reconstitution après coupe (notamment la maîtrise de la végétation adventice alors que se réduit le nombre de produits herbicides utilisables) s'avère également indispensable pour améliorer les taux de reprise et réduire les coûts de reboisement. » De nombreuses techniques sylvicoles sont déjà connues et appliquées, qui évitent les coupes rases ou drastiques, les coûts et risques de la « reconstitution », et permettent en même temps de diversifier et étaler la production de bois.

II -1 - C -3 page 24 première colonne, premier § :

« Les choix de modes de sylviculture et d'essences diversifiées à l'échelle des massifs, à rotations plus rapides pour faire jouer au mieux la sélection naturelle lors des régénérations, et adaptés à leur aire écologique et aux écosystèmes rencontrés seront privilégiés. »

Que les rotations plus rapides fassent jouer au mieux la sélection naturelle n'a aucun fondement scientifique.

Bien au contraire, certains dépérissements se produisent sur des sujets matures, et c'est à ce stade que se feront les sélections naturelles.

Le vieillissement est l'une des composantes majeures de l'écosystème forestier.

Par ailleurs, l'irrégulation et la diversification sont préférables <u>dans</u> les peuplements, le massif étant une échelle spatiale beaucoup trop importante pour prétendre à une interactivité entre divers peuplements individuellement assez pauvres biologiquement.

II - C - 3 page 24 première colonne / 2ème § :

« Pour certains biotopes [la plantation] sera utilisée en priorité pour l'enrichissement ou la transformation de peuplements pauvres, qui au terme d'un diagnostic adéquat présenteront un faible intérêt écologique, ainsi qu'une faible productivité comparée aux potentialités de la station, ou une vulnérabilité élevée. »

Si on peut accepter l'enrichissement d'un peuplement dégradé par les conditions de sylvicultures antérieures, ou par une évolution des conditions climatiques, la transformation de peuplements, même réputés pauvres, n'est pas acceptable.

Il existe des territoires entiers sacrifiés à la plantation et au tout résineux, sous le « diagnostic adéquat » que leurs forêts de feuillus anciennes ne sont pas *valorisables* (par exemple le Parc naturel du Morvan, au cœur de la Bourgogne).

II – C – 3 page 24 première colonne / 3ème § :

« Les PRFB définiront les actions à mener pour augmenter

la capacité technique de l'amont de la filière à mettre en

production de façon réactive des semences et plants d'espèces nouvelles. Une expérimentation sera ainsi menée dans quelques régions afin de favoriser la coordination des phases de récolte de bois et de reconstitution des peuplements après récolte. »

Entre forêt et production ligneuse, quelles limites?

Il faut rester prudent avec l'introduction systématisées en milieu naturel d'espèces génétiquement améliorées pour leur permettre une croissance rapide et par conséquent comportant un risque de colonisation.

II - 1 - D - 2 page 25 / 2ème colonne / 1er § :

« Cette évolution permettra de rationaliser les interventions, d'en abaisser les coûts et de réduire leur fréquence : une mobilisation accrue des bois en résultera, ainsi qu'un renouvellement des peuplements après récolte. En mettant en œuvre des opérations coordonnées et cohérentes et en s'appuyant sur une concertation élargie (...). »

Le regroupement ne peut avoir qu'un seul objectif : mettre en œuvre des opérations coordonnées et cohérentes avec une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.

Préciser la concertation élargie...?

On n'est pas dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle si le regroupement vise à optimiser la productivité, avec une mobilisation accrue, et une rationalisation du « renouvellement » : il ne s'agit ni plus ni moins que d'organiser l'industrialisation de la forêt à l'échelle des massifs.

II -1 - D -2 page 25 / 2ème colonne / 3ème \S :

« (...) la frontière entre forêt publique et forêt privée devra être dépassée pour adopter des raisonnements territoriaux ».

On ne peut admettre des stratégies territoriales que si elles ont pour objectif d'apporter une cohérence et une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux.

La forêt publique qui, plus que tout autre, répond à ces enjeux, doit garder son statut particulier.

Quelle place pour la société civile dans ces stratégies territoriales ?

II - 1 - D - 4 page 26 / 2ème colonne / 1er § :

« Pour favoriser la gestion des forêts et ainsi la mobilisation de bois, dans le respect des autres fonctions de la forêt, trois chantiers de simplification administrative seront engagés (...): Encadrer les coupes rases aurait pu être une disposition compensatrice en faveur de la biodiversité.

- simplifier et mieux encadrer les autorisations de coupes ;

() II – 1 - D – 5 page 27 / 1ère colonne / dernier § : « La R&D sur l'amont forestier et plus particulièrement sur la sylviculture doit être encouragée, de façon à faire émerger des innovations et des pratiques durables et plus productives (en travaillant sur les essences, la durée des cycles de production, les travaux sylvicoles, la foresterie de précision, la mécanisation, la prise en compte du changement climatique). »	L'une des priorités reconnues par ce plan est de « maintenir le maximum de capacités aux écosystèmes forestiers pour s'adapter » (page 23, avant dernier §). La multiplication des interventions humaine en substitution des fonctionnements naturels ne va pas dans ce sens.
II – 1 - D – 6 page 27 / 2ème colonne / 4ème § : (pistes forestières) « La création de nouvelles dessertes forestières est une condition sine qua non à la mise en gestion de certains massifs. Elle sera donc aidée au plan financier et facilitée, notamment en montagne, grâce à la prise en compte des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme. »	Les pistes et routes forestières, qui sont essentiellement financées par des fonds publics, doivent être pertinentes économiquement, écologiquement, et socialement. La multiplication des pistes et routes forestières est dommageable à la forêt (barrage à la migration et aux échanges de la vie organique des sols, artificialisation de surfaces forestières etc).
II – 1 - E - page 27 / 2ème colonne / 6è et 7è § : (biodiversité forestière) « La biodiversité forestière est un atout majeur pour une sylviculture durable et efficace. »	De fait, on ne comprend pas bien pourquoi ce plan pose autant de principes de gestion ayant des effets négatifs sur la biodiversité: - substitution d'essences, - homogénéisation des essences et des âges, - révolutions raccourcies, et plus généralement la transformation des forêts en plantations.
II – 1 - E – 2 - page 29 / 2ème colonne / 1 ^{er} § : (biodiversité forestière, suite) « Certaines pratiques sylvicoles ont un impact très positif sur la biodiversité. Ces pratiques pourront être valorisées dans les PRFB, on peut citer à titre d'exemple :	Penser aussi que certaines pratiques sylvicoles ont un effet négatif sur la biodiversité. Par ailleurs, préférer la diversité et l'irrégulation dans le peuplement plutôt qu'à l'échelle du massif, qui est spatialement trop importante pour qu'il y ait interactivité entre différents peuplements spécifiques.

 laisser les souches et rémanents sur place; conserver du bois mort en forêt; créer des îlots de sénescence; veiller à la diversité des essences par massif; (). » 	
 II − 1 - E − 2 - page 29 / 2ème colonne : iii. Améliorer le suivi du réseau des Aires protégées forestières 	Prévoir des actions de préservation de la biodiversité ordinaire, notamment au travers des plans de gestion (préservation de l'habitat, naturalité etc).
III – 3 – B – page 45 première colonne : « les besoins »	L'entreprise de mobilisation devient juge et partie de l'estimation de la ressource mobilisable.
« A minima, chaque PRFB définira : - les besoins en bois des industries (). Le PRFB pourra s'appuyer sur des synthèses récapitulant, à l'échelle territoriale, les volumes de bois mobilisables (en concertation avec les entreprises de mobilisation) et les besoins des industriels s'approvisionnant dans cette zone (). »	Supprimer « en concertation avec les entreprises de mobilisation ».
III – 3 – B – page 45 / 2ème colonne : (A minima, chaque PRFB définira) :	Définir les enjeux sociaux et environnementaux peut avoir du sens, quand il s'agit de mieux les intégrer dans la gestion.
- les enjeux écologiques et sociaux des différents massifs forestiers ()	Mais en l'occurrence, il s'agit d'identifier les forêts (dites) sans enjeux, vouées à la transformation en plantation de rendement.
	C'est une démarche de spécialisation des forêts qui n'est pas acceptable.
III – 3 – B – page 45 / 2ème colonne :	Les forêts matures sont les mieux armées face aux pressions climatiques, et sont aussi celles qui
(A minima, chaque PRFB définira):	stockent le plus de carbone. On retrouve ici le principe de transformation des
- la localisation des forêts où auront lieu les prélèvements supplémentaires () :	forêts « pauvres ».
. forêts où l'âge d'exploitabilité est atteint ou dépassé ()	Les forêts « peu ou pas gérées » mériteraient une analyse plus approfondie de leurs divers intérêts.
. forêts où le changement climatique aura des conséquences ()	Développer une gestion des dépérissements plutôt que des substitutions massives avec des essences « améliorées ».